

PROTOCOLE

Opération "Littoral 2020 - sauvons les poussins !"

Exposé du contexte et des objectifs

A la suite de leur communiqué de presse « Littoral 2020 – sauvons les poussins ! », le Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts, la Ligue pour la protection des oiseaux, Rivages de France en lien avec l'Office français de la biodiversité, proposent un protocole relatif à la préservation de la faune aviaire du littoral pendant le déconfinement.

Durant cette période de non fréquentation des sites, certaines espèces se sont installées à la fois sur leurs zones habituelles mais aussi sur ces nouveaux territoires redevenus disponibles. Afin d'anticiper les impacts de la réouverture des sites naturels du littoral, certaines dispositions sont à prendre avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, Communes, gestionnaires de sites, experts...), pour garantir la protection de ces espèces jusqu'à l'issue de cette période de vulnérabilité et d'informer au mieux les visiteurs et usagers. Tel est l'objet de ce protocole.

Protocole relatif à la préservation de la faune aviaire du littoral pendant le déconfinement

La période délicate pour les nichées d'oiseaux (ponte, élevage des jeunes) sur les plages et les arrières dunes s'étend de l'heure actuelle jusqu'au 15 juillet environ. Deux phases se distinguent, qui conduiront à adapter les dispositifs dans le temps :

- Jusqu'au 2 juin, les plages restent interdites par mesure nationale¹, à l'exception de celles autorisées par les préfets : le repérage et la transmission des informations aux services de l'Etat seront déterminants pour préserver les secteurs à enjeux d'une ouverture précoce.
- Au-delà du 2 juin, une ouverture plus générale pourrait intervenir. Certaines mesures réglementaires ponctuelles pourraient être maintenues mais la portée des actions de repérage physique sur le terrain et d'accompagnement auprès des usagers sera essentielle.

Pour une action efficace et coordonnée à l'échelle du littoral, il est proposé de retenir la méthodologie suivante :

1. Recueil des données de terrain relatives de la reproduction des espèces sensibles :

- Procéder à un repérage des sites de nidification, en suivant la ligne d'eau et en scrutant le haut de plage (entre le pied de dune blanche et la laisse de mer actuelle) ;
- Veiller à ne pas déranger les oiseaux ! (un nid déserté se refroidit et peut être prédaté)
- Procéder par tronçons cohérents (entre 2 entrées sur le littoral) et du nord au sud en nommant le nom du secteur et son numéro s'il existe une succession linéaire ;
- 2 passages à 48h d'intervalle sont recommandés pour assurer une exhaustivité ;
- Sont recherchées notamment les espèces suivantes : Gravelot à collier interrompu, Grand Gravelot, Sterne naine, Sterne caugek (et autres sternes éventuelles), Huitrier pie. Toutes les installations inhabituelles de colonies de goélands sont également à relever, ainsi que des espèces dont la présence vous paraît inhabituelle ou nécessiter un signalement (exemple colonie d'ardéidés).
- En plus du renseignement du fichier partagé Framacalc, saisissez la donnée de manière géoréférencées précise sur vos outils habituels et qualifiez le statut de la reproduction. (Sur visiolittoral, un code étude « Gravelots_2020 » a été créé pour l'occasion, merci d'indiquer celui-ci pour faciliter le traitement des résultats).

¹ [Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

2. Centralisation, traitement et diffusion des signalements :

- Nos différentes structures disposent de leurs bases de données ou outils propres au sein desquels chacun renseigne ses observations. Nous proposons l'ajout d'un système d'échange très simple pour centraliser les signalements : il faut renseigner ce fichier partagé : <https://lite.framacalc.org/9gmc-deconfinement-oiseaux> ; cela permettra d'avoir une vision globale et cartographiée de la situation.
- Les délégués de rivages du Conservatoire du Littoral assurent la transmission des données et cartographies afférentes aux parties prenantes, notamment les préfets, services de l'Etat, collectivités et gestionnaires.

3. Définition et balisage des zones sensibles

- Définir, en lien avec la municipalité et les partenaires techniques pertinents (délégation du Conservatoire du littoral, OFB, ONF, associations naturalistes...) les zones d'exclusions utiles (exclos d'un minima de 25m de rayon autour du nid pour les espèces nichant de manière individuelle, jusqu'à 100m pour les espèces de larolimicoles coloniaux) qui seront balisées et signalées à l'aide du panneau en modèle réduit.
- Baliser la zone d'exclusion par tout moyen qui peut prendre la forme de piquets positionnés à intervalles réduites et portant des panonceaux de la maquette ayant été réduite. De la rubalise forte de chantier jusqu'au déploiement de cordons de ganivelles à intervalles larges.
- En cas de nidification multiple, il est préférable de créer de vastes zones d'exclusion englobant l'ensemble des nidifications plutôt que de créer des exclos multiples.
- Les exclos peuvent être repérés par les corvidés et faciliter la prédation. S'adapter au contexte local et se tenir prêt à les supprimer pour mettre en place une nouvelle signalétique le cas échéant.

4. Signalétique de terrain :

- Adapter la maquette informatique de panneau en y insérant les logos nécessaires ;
- Imprimer la maquette en format A3 ou plus suivant votre matériel en autant d'exemplaires que d'entrées sur le littoral ;
- Poser les panneaux sur des supports déjà existants aux entrées de plage, à défaut confectionnez un support qui puisse tenir au moins 3 mois.

5. Nettoyage adapté des plages

- Eviter toute nettoyage mécanique des plages avant le 15 juillet et, si nécessaire dans les seuls secteurs urbains, prévoir un nettoyage manuel après vérification de l'absence de nidification (voir protocole scientifique supra)
- Les informations utiles sur un nettoyage différencié des plages sont disponibles notamment sur le site de [Rivages de France](#)

6. Privilégier la pédagogie dans le contrôle :

- Réaliser des opérations de maraudage à proximité des exclos « Gravelots & Cie » qui ont été positionnés, 72h après l'ouverture du littoral puis aux horaires de fréquentation importante et durant les week-ends et jours fériés, dans toute la mesure du possible.
- Privilégier les actions de pédagogie aux actions répressives en diffusant si possible des plaquettes et autres outils d'information mis à votre disposition (plaquette de présentation, guide ornithologique pour faire visualiser les espèces, site internet du Conservatoire du littoral, etc) ;
- Etre strict sur la tenue en laisse des chiens ; au-delà de deux rappels sur la même journée ou sur la semaine pour une même personne, la verbalisation par timbre-amende est recommandée.